



**MAIRIE DE DREUX**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Jeudi 28 SEPTEMBRE 2017**

**Ville de Dreux**

L'an deux mil dix-sept, le vingt-huit septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville de Dreux, dûment convoqué le dix-huit septembre deux mil dix-sept, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la présidence de M. HAMEL, maire.

**Présents :** M. HAMEL, Maire ; Mme de LA GIRODAY, M. LE DORVEN, Mme PHILIPPE, M. POISSON, Mme ROMEZIN, M. ROSSION, Mme LHOMME, M. CHAKKAR, adjoints ; M. MAISONS, M. LEMARE, M. JONNIER, M. GABRIELLI, M. DERBALI, Mme GUERIN, Mme BAFFET, Mme GUILLOT MARECHAL, Mme ARCHAMBAUDIERE LE PARC, M. ALIM, M. LEROUX, M. SOUNI, Mme BARBE, M. MAGER MAURY, Mme MAUPAS RABINE, M. GAMBUTO, M. TOUAZI, M. QERROUANI, conseillers municipaux.

**Excusés :** Mme M'FADDEL NTIDAM, M. HIRTI, Mme MARTIN, Mme KARADERE, Mme WILLEMIN, Mme BERDANE IMERRADEN, Mme DEPECHER BOULLAIS, M. BONNEVALLE qui conformément à l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont désigné respectivement comme mandataire Mme GUILLOT MARECHAL, M. ALIM, M. ROSSION, Mme ROMEZIN, Mme de LA GIRODAY, M. SOUNI, M. GAMBUTO, M. TOUAZI.

**Excusé :** M. HOMPS.

**Absents :** M. LE BARBEY, M. GLADCZAK, Mme MAUBOUSSIN.

**Mme BAFFET** est désignée secrétaire de séance.

Le Maire

⇒ rend compte des décisions prises en application de l'article L2122.22 du code général des collectivités territoriales

Le conseil municipal

⇒ approuve

- le procès-verbal des séances de conseil municipal des 30 mars, 18 mai et 29 juin 2017 **(unanimité)**
- le retrait de la commune de Mouettes de la communauté d'agglomération du pays de Dreux **(unanimité)**
- le rapport des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration de la société d'économie mixte locale Gédia **(unanimité)**
- l'ajustement de l'état des emplois Ville **(unanimité)**
- les nouvelles modalités des astreintes **(unanimité)**
- la restauration de l'œuvre « le repas chez Simon » **(unanimité)**
- le bilan du contrat de villes 2016 **(unanimité)**
- le versement d'une subvention au fonds d'aide aux jeunes **(unanimité)**
- le versement de soldes dans le cadre des classes extérieures **(unanimité)**
- le départ d'une classe rousse dans le cadres des classes extérieures **(unanimité)**
- la fermeture du multiaccueil Arc en Ciel **(majorité des voix)**
- la cession d'immeuble 20 bis boulevard Louis Terrier **(majorité des voix)**
- la cession d'immeuble 6 rue des Embûches **(unanimité)**
- la cession d'immeuble 14 rue de Flandres **(majorité des voix)**
- le compte rendu d'activités de l'opération d'aménagement de l'hôtel de la gare **(unanimité)**
- le compte rendu d'activités de l'opération rue du Bois Sabot **(unanimité)**
- le compte rendu d'activités de la zone d'aménagement concerté des Fenots **(unanimité)**
- le compte rendu d'activités de la zone d'aménagement concerté du Square **(unanimité)**
- le compte rendu d'activités de l'aménagement du parc des Bâtes **(unanimité)**
- le compte rendu d'activités de l'opération d'aménagement du passage Paris/rue des Caves **(unanimité)**
- le compte rendu d'activités du lotissement chemin de Rieuville **(unanimité)**
- le compte rendu d'activités du lotissement poche des Vignes **(unanimité)**
- le compte rendu d'activités du site Delisle **(unanimité)**

- le compte rendu d'activités du lotissement de la rue de Bretagne 2 **(unanimité)**
- le rapport des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration de la société publique locale Gestion Aménagement Construction **(unanimité)**
- la modification d'une dénomination de rue dans le quartier Sainte Eve **(unanimité)**
- la décision modificative n°2 budget principal exercice 2017 **(majorité des voix)**
- l'attribution d'une subvention dans le cadre de la décision modificative n° 2 du budget principal **(unanimité)**
- la décision modificative n°1 du budget lotissements **(majorité des voix)**
- la décision modificative n° 1 du budget locations et parkings **(majorité des voix)**
- les nouveaux taux des abattements de la taxe d'habitation **(majorité des voix)**

⇒ précise que dans le cadre de sa délégation au Maire, les bons de commande pourront être signés par les adjoints et conseiller municipaux **(unanimité)**

⇒ autorise Monsieur le Maire à demander des subventions

- pour la rénovation du théâtre dans le cadre du contrat régional d'agglomération **(unanimité)**
- pour la rénovation du théâtre dans le cadre du fonds départemental d'investissement **(unanimité)**

⇒ autorise Monsieur le Maire à signer

- la convention avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles dans le cadre d'un plan pluriannuel de restauration des œuvres de l'église Saint-Pierre **(unanimité)**
- la convention avec l'association portugaise sports et loisirs drouaise et vernolitaine pour le co-financement d'un emploi d'avenir **(unanimité)**
- la convention avec l'association sportive Tout Horizon pour le financement d'un contrat unique d'insertion **(unanimité)**
- la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales pour les accueils de loisirs sans hébergement **(unanimité)**
- la convention d'installation de gestion, entretien et remplacement de lignes de communication électronique à très haut débit en fibre optique **(unanimité)**
- le protocole d'accord transactionnel pour le site de l'hôtel de la gare **(unanimité)**
- le contrat de concession d'aménagement du lotissement Delescluze **(majorité des voix)**
- l'avenant n°1 au contrat de concession d'aménagement rue du Bois Sabot **(unanimité)**
- la convention de servitudes pour des ouvrages électriques dans la commune de Dreux **(unanimité)**
- l'avenant de transfert de l'usine de dénitrification au profit de l'agglomération du pays de Dreux **(unanimité)**
- la convention de groupement de commandes pour l'étude diagnostic de la prise de compétence eau potable par l'agglomération du pays de Dreux **(unanimité)**
- l'avenant n° 3 à la convention de délégation de service public pour l'exploitation du service de distribution de l'eau potable de la ville de Dreux **(unanimité)**

⇒ prend acte

- du rapport annuel sur l'emploi des travailleurs handicapés
- des rapports annuels 2016 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable

VU pour être affiché le 29 septembre 2017 conformément aux dispositions de l'article L2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



*(Handwritten signature in blue ink)*

Le Maire  
Gérard HAMEL